



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 11 Numéro 4 Décembre 2019

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0
Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024
Courriel : info@lacadesaigles.ca

MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Déjà deux ans que je suis en poste et, je peux vous dire que je suis plus motivé que jamais à l'amélioration de la vie dans notre belle municipalité. De plus, je suis enchanté par l'ambiance qui règne au sein du conseil municipal, car tous les conseillers s'impliquent et échangent ouvertement sur les enjeux et les orientations pour notre municipalité.

En 2020, il n'y aura pas d'augmentation de taxes municipales car, l'un des indicateurs d'une bonne santé financière : L'excédent de fonctionnement accumulé est en remonté. Il y a encore du chemin à faire mais je suis confiant d'atteindre la cible que nous nous sommes fixée.

Une autre bonne nouvelle, concerne un projet de revalorisation des boues de nos étangs aérés. Ce projet a été piloté par notre contremaître, M. Berthier Beaulieu, ce qui a résulté par des économies non négligeables. Il en découle l'annulation du prélèvement du montant prévu à cette fin sur le compte de taxes de nos citoyens. Ceci nous permet donc de ne plus prélever un montant prévu à cette fin sur votre compte de taxes.

Merci Berthier, si tu as d'autres bonnes idées, nous sommes preneurs.

D'autre part, comme la loi l'exigeait, notre plan de mesure d'urgence a été révisé en novembre dernier. Nous avons obtenu deux subventions du ministère de la sécurité publique pour réviser le plan d'urgence. La première subvention nous a permis d'installer une génératrice au bureau municipal, celui-ci devient donc notre centre de coordination en cas de situations d'urgence. La deuxième subvention, que nous avons obtenue, servira à se doter d'une génératrice mobile de 600 volts pour alimenter nos stations de pompes des égouts et de l'eau potable.

[Suite page suivante](#)



Prochaines parutions du Bulletin :

- Printemps 2020
- Été 2020
- Automne 2020
- Hiver 2020

Date limite de remise des articles :

- 12 mars 2020
- 12 juin 2020
- 10 septembre 2020
- 11 décembre 2020

Table des matières

Mot du maire	1-2
Budget 2020	3
Informations municipales.	4-10
Kiosque	11
Info-Biblio	12-13
La vie scolaire	14
Des collectes réussies.	15
La résidence pour personnes âgées	15
Aux motoneigistes	16
Tournoi de pêche	17
En prévision d'un sinistre.	18
Coupes forestières	19-20
Mot de Postes Canada	21
Parc Natur'Ailes	22
Événements à venir	22
Loisirs Hiver – Horaire.	22
Horaires	23
Conseil municipal	24
Employés municipaux	24

MOT DU MAIRE (SUITE)

Certains autres projets avancent bien. Ainsi, nous allons, sous peu, nous porter acquéreur de 330 000 pieds carrés de terrains industriels qui avaient été, il y a quelques années, préalablement dézonés à cette fin. M. Lionel Jourdan, notre agent de développement, est déjà en mode séduction pour attirer de futurs entrepreneurs. Un proverbe dit : Qui ne tente rien n'a rien !

Vous avez peut-être entendu parler d'un projet de résidence pour personnes âgées avec services que les Habitations économiques de Lac-des-Aigles pilote. Le conseil municipal est à 100% derrière eux. Par règlement et résolution, nous allons tout faire ce que la loi nous permet pour donner des conditions favorables à la réalisation de ce projet.

Un autre projet, des plus important, pour notre municipalité est la survie du seul et dernier poste d'essence au village. Nous vous avons entendu lors d'une rencontre publique sur le sujet. C'est pourquoi, nous ne ménageons aucun effort pour aider à la reprise du commerce dans un premier temps tout en analysant toutes les autres options possibles comme plan B.

Par ailleurs, notre plan d'investissement 2019-2023 vient d'être déposé au Ministère des affaires municipales et de l'habitation. Une fois le plan approuvé, nous pourrons débiter en 2020 différents projets, notamment avec l'asphaltage de la rue Sirois, les plans et devis pour la phase 2 des trottoirs, le rajeunissement de notre barbotteuse et nos modules de jeux qui sont rendus en fin de vie. De plus, nous essaierons de donner un peu d'amour à notre centre des loisirs. D'autres projets pourront vous être présentés et voir le jour ultérieurement s'ils sont supportés par une subvention. Nous vous tiendrons informés.

Enfin, le contrat pour une nouvelle unité d'urgence - incendie a été octroyé. Notre valeureux service incendie mérite de bons outils de travail, comme je le répète encore, soyons reconnaissants envers nos pompiers volontaires qui veillent sur nous 24 heures sur 24 et cela 365 jours par année.

Cet hiver, la municipalité a procédé à l'embauche de deux jeunes dynamiques, de la municipalité, qui vont vous accueillir à la patinoire. Il s'agit de M. Jeffrey Sirois à l'accueil et à l'organisation des activités et de M. Anthony Lévesque qui sera responsable de la glace et de son entretien.

En terminant, passez un très beau temps des fêtes en famille et soyez très prudents dans vos activités hivernales !

Pierre Bossé
Maire

REVENUS 2020

Recettes de sources locales : 34 % du budget	
Taxes foncières	295 207,00 \$
Surtaxe terrains vagues desservis	855,00
Taxe aqueduc	24 110,00
Taxe égouts	31 882,00
Matières résiduelles	34 276,00
Taxe-Réserve-Vidange boues étangs aérés	0,00
Taxes fosses septiques	8 320,00
Recyclage	<u>14 209,00</u>
	408 859,00 \$

Paielements tenant lieu de taxes : 1 % du budget	
Tenant lieu de taxes foncières (Gouv.)	<u>11 850,00 \$</u>

Transferts : 40 % du budget	
Péréquation	198 833,00 \$
Dotation spéciale	4 981,00
Ent. du réseau routier local et subvention	131 234,00
Subvention taxe essence	<u>148 919,00</u>
	483 967,00 \$

Services rendus : 23 % du budget	
Services rendus aux orga. munic.	38 589,00 \$
Gouv. Québec ent. chemins d'hiver	151 698,00
Revenu éolien	50 000,00
Services rendus (photoc., loc. salles,..)	18 505,00
Parc Natur'Ailes	<u>16 200,00</u>
	274 992,00 \$

Imposition des droits : 2 % du budget	
Autres (permis, mutation, intérêts,)	<u>22 850,00 \$</u>

TOTAL DES REVENUS : 1 202 518,00 \$

TAXES

La taxe foncière demeure à 0,90 \$/ 100 \$.

Les taxes de la cueillette des ordures, du recyclage, d'aqueduc et égout demeurent inchangées.

Pour 2020, la taxe pour la vidange des boues des étangs aérés est abolie.

Détail des remboursements en capital de 2020

Camion 10 roues : 21 118 \$ en capital et 959 \$ en intérêts

Unité d'urgence : 15 000 \$ en capital et 4 041 \$ en intérêts

JOYEUX NOËL

ET BONNE ANNÉE 2020!

CHARGES 2020

Administration générale : 23 % du budget	
Législation	31 960,00 \$
Gestion financière et greffe	151 769,00
Évaluation	27 460,00
Autres (Dons, Subventions commerces.)	<u>69 673,00</u>
	280 862,00 \$

Sécurité publique : 11 % du budget	
Service de police	28 154,00 \$
Sécurité incendie	105 652,00
Quote-part Croix Rouge	<u>165,00</u>
	134 553,00 \$

Transport : 28 % du budget	
Voirie municipale	172 605,00 \$
Enlèvement de la neige	151 173,00
Éclairage des rues	5 400,00
Signalisation, circulation	1 100,00
Quote-part – Transp. adapté et collectif	<u>1 539,00</u>
	331 817,00 \$

Hygiène du milieu : 9 % du budget	
Réseaux distribution de l'eau	23 870,00 \$
Fosses septiques (Quote-part)	441,00
Réseaux d'égouts	31 080,00
Gestion des matières résiduelles	34 064,00
Gestion des matières recyclables	<u>14 887,00</u>
	104 342,00 \$

Santé et bien-être : 0.3 % du budget	
OMH et quote-part santé	<u>3 266,00 \$</u>

Aménagement, urbanisme et développement : 2.2 %	
Urbanisme et zonage	11 032,00 \$
Agents et Quote-part MRC dev.	11 216,00
Embellissement - Fleurs	<u>4 300,00</u>
	26 548,00 \$

Loisirs et Culture : 8 % du budget	
Édifice municipal	20 447,00 \$
Plage	4 654,00
Parc Natur'Ailes	18 205,00
Parc Belvédère	2 330,00
Loisirs Été - Hiver	41 157,00
Bibliothèque – Loc. de volumes	2 833,00
Pavillon	2 200,00
Bibliothèque & Quote-part Inforoute	<u>4 669,00</u>
	98 695,00 \$

Frais de financement : 0.6 % du budget	
Intérêts Dette à long terme	5 000,00 \$
Frais	<u>1 350,00</u>
	6 350,00 \$

Autres activités financières : 18 % du budget	
Remboursement en capital	49 985,00 \$
Investissement – TECQ	386 486,00
Projets voirie et borne sèche	116 100,00
Surplus affecté immobilisation	50 000,00
Subvention - TECQ	<u>- 386 486,00</u>
	216 085,00 \$

**TOTAL DES CHARGES ET
ACTIVITÉS FINANCIÈRES :** 1 202 518,00 \$

INFORMATIONS MUNICIPALES

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : -
À la session ordinaire du conseil municipal tenue le 2 décembre 2019 à 19 h 30, les dates de réunions de l'année 2020 ont été fixées;

DATE DES RÉUNIONS DE 2020

Lundi, le 13 janvier, lundi, le 3 février, lundi, le 2 mars, lundi, le 6 avril, lundi, le 4 mai, lundi, le 1^{er} juin, lundi, le 6 juillet, lundi, le 3 août, mercredi, le 9 septembre, lundi, le 5 octobre, lundi, le 2 novembre et lundi, le 9 décembre 2020.

DONNÉ à Lac-des-Aigles ce troisième jour du mois de décembre deux mil dix-neuf.

Francine Beaulieu, directrice générale

Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : - À la session extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2019 à 20 h 00, le règlement suivant a été adopté dont en voici quelques extraits :

RÈGLEMENT 163-19

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 163-19 AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2020 À 2022 ET POUR ADOPTER LE BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020 ET DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR LE MÊME EXERCICE FINANCIER.

ARTICLE 4 : TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Le taux de la taxe foncière générale demeure à 0,90 \$ du 100 \$ d'évaluation pour l'année 2020 conformément au rôle triennal d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Et la surtaxe sur les terrains vagues desservis à 1,80 \$/100 \$ (même qu'en 2019).

5.3 VALEUR DE L'UNITÉ DE LA TAXE FONCTIONNEMENT AQUEUDUC

La valeur de l'unité de la taxe de fonctionnement aqueduc sera établie annuellement lors de l'adoption du budget. Pour l'année 2020, la valeur est établie à 100 \$ (même depuis 2012).

6.4 VALEUR DE L'UNITÉ DE LA TAXE FONCTIONNEMENT ÉGOUT

La valeur de l'unité pour la taxe fonctionnement égout sera établie annuellement lors de l'adoption du budget. Pour l'année 2020, la valeur est établie à 150 \$ (même depuis 2016).

6.5 VALEUR DE L'UNITÉ DE LA TAXE – RÉSERVE FINANCIÈRE VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

La valeur de l'unité pour la taxe – Réserve financière vidange des boues des étangs aérés est établie pour l'année 2020 à 0 \$. Était à 21 \$ depuis 2011).

ARTICLE 8 : MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les tarifs chargés respectivement pour 2020 (même depuis 2013) :

	Ordures	Gestion des matières recyclables	TOTAL
Chalet	51,25 \$	22,72 \$	73,97 \$
Maison	102,50 \$	42,60 \$	145,10 \$
Commerce	153,75 \$	65,32 \$	219,07 \$

Donné à Lac-des-Aigles, ce treizième jour du mois de décembre deux mil dix-neuf.

Francine Beaulieu, directrice générale

INFORMATIONS MUNICIPALES (septembre-octobre-novembre)

Résolution 236-19 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 160-19

ARTICLE 2 : DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil décrète une dépense de 230 000 \$, en y incluant les taxes, les frais techniques, les frais d'administration, les frais légaux, les frais de négociations de l'emprunt, les intérêts sur emprunt temporaire, le coût des travaux ainsi que les autres dépenses accessoires pour un Unité d'urgence (frais de livraison, ..).

Résolution 240-19 OFFRE TERRAIN ACCÈS – 2 TERRAINS SUPERFICIE TOTALE DE 77 500 PI²

Pour son projet municipal de développement, que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'acquisition de terrains qui permettront l'implantation de résidences, commerces et industries. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse une offre pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 8 200 pi² et pour un autre terrain de 69 300 pi² à Excavation Jean-Guy Roy inc., président M. Ghislain Roy.

Résolution 241-19 OFFRE TERRAIN ACCÈS – TERRAIN DE 333 111 PI²

Pour son projet municipal de développement, que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'acquisition de terrains qui permettront l'implantation de résidences, commerces et industries. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse une offre pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 333 111 pi² à M. Jean-Luc Boucher.

Résolution 242-19 EMPLOYÉS AUX TRAVAUX D'HIVER

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Doris Dubé et M. Louis-Ange Bouchard comme employés aux travaux d'hiver sous la supervision de M. Berthier Beaulieu, contremaître Hiver 2019-2020.

Résolution 244-19 LOISIRS HIVER 2019-2020

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif pour l'animation du Centre des Loisirs cet hiver.

Résolution 245-19 ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

L'entente combinant quote-part et sorties service de protection contre les incendies avec la municipalité de Saint-Guy prend fin en novembre 2019. Selon cette entente une lettre enregistrée doit leur être envoyée en septembre pour leur signifier la majoration. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles majore de 2 % pour 2020 le montant de l'entente signée en 2018 de la contribution pour le service incendie à la Municipalité de Saint-Guy.

Résolution 246-19 ENTENTE SÉCURITÉ INCENDIE – MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

L'entente d'entraide relative à un service de sécurité incendie entre la MRC de Rimouski-Neigette et la municipalité se terminera le 31 octobre 2019 (Article 9). Une lettre doit leur être envoyée pour leur signifier la majoration avant cette date.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles majore de 2 % pour 2020 le montant de l'entente signée en 2018 de la contribution pour le service incendie à la MRC Rimouski-Neigette.

Résolution 250-19 FÉLICITATION POMPIERS – TOURNOI

Mélissa Labrie, Josée Sirois, Étienne Leblanc-Breault et Jonathan Breault ont participé au Tournoi de l'APEQ la fin de semaine dernière. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite les pompiers pour avoir obtenu la 2^e position – Trophée des jeux lors du Tournoi annuel des pompiers de l'APEQ 2019 qui s'est déroulé en fin de semaine.

Résolution 255-19 CERTIFICAT DE LA TENUE D'UN REGISTRE - EMPRUNT

Le 16 septembre 2019 de 9 h à 19 h, tenue d'un cahier d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement # 160-19 emprunt pour Unité d'urgence. Le nombre de signatures de personnes habiles à voter pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin était de 55. À 19 h le nombre de personnes qui se sont enregistrées était de 0, donc le règlement #160-19 est réputé avoir été adopté. Lecture faite devant la directrice générale à 8 h le 17 septembre.

Résolution 257-19 FERMETURE DU BUREAU TEMPS DES FÊTES

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ferme le bureau municipal du 24 décembre au 3 janvier. La prochaine réunion aura lieu Lundi, le 13 janvier.

Résolution 258-19 FORMATION GRATUITE ADMQ 2020 – L'ABC DE LA FONCTION DE DIRECTEUR GÉNÉRAL MUNICIPAL

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe à la formation de 2 jours gratuite de l'ADMQ à Québec sur la relève ou nouveau DG, les 11 et 12 février prochain.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 261-19 DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre du plus bas soumissionnaire soit Excavation Jean-Guy Roy inc. pour le déneigement des stationnements des édifices situés au 73 et au 75, rue Principale et de l'entrée du côté est de la salle pour l'hiver 2019-2020 selon l'invitation faite soit du début du mois de novembre jusqu'à la fin du mois d'avril, payable en un seul versement à la fin de la saison.

Résolution 262-19 PAVL – VOLET PROJETS PARTICULIER (PPA-CE) – FIN DES TRAVAUX AU CHEMIN DU RANG BÉDARD

Que la municipalité de Lac-des-Aigles approuve les dépenses de 52 267.81 \$ (taxes incluses) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles sur le formulaire v-0321, pour le projet PPA-CE Réfection du chemin du rang Bédard, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Résolution 264-19 WI-FI LOISIRS

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'internet illimité 15 mégabits à 74.95 \$ / mois par Déry pour les mois de décembre, janvier, février et mars au Centre des Loisirs.

Accepte de défrayer les frais d'installation de 99.95 \$ et fasse l'achat d'un routeur puissant entre 50 \$ et 100 \$.

Résolution 267-19 LAURÉATS – PRIX INSPIRATION MMQ EN GESTION DE RISQUES

Reçu par courriel un communiqué de la MMQ dévoilant les noms des 6 finalistes du prix inspiration MMQ en gestion des risques 2019 soit, la MRC Coaticook, MRC du Fjord-Saguenay, la municipalité de Lac-des-Aigles, de Petit-Saguenay, de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Gervais.

Au Congrès de la FQM les lauréats Prix inspiration MMQ en gestion des risques ont été dévoilés :

Prix de 10 000 \$: MRC Coaticook (Projet lié aux risques d'inondation)

Prix de 5 000 \$: MRC Fjord-du-Saguenay (Prévention des cyberrisques)

Prix de 2 500 \$: Municipalité de Lac-des-Aigles (Réduction de risques incendie)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme à la MMQ que le montant gagné de 2 500 \$ sera affecté à la modification de la bâtisse abritant le bureau municipal et la caisse afin de permettre la connexion d'une génératrice en cas de situations d'urgence pour être en mesure de continuer d'offrir les services aux citoyens.

Résolution 268-19 PANIERS DE NOËL

Lettre reçue du Comité des paniers de Noël demandant un don pour acheter des denrées périssables pour les paniers.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 75 \$ pour les paniers de Noël 2019 au nom de la Maison de la Famille avec la mention Paniers de Noël 2019.

Résolution 269-19 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que, dans la dernière année, L'Autre-Toit du KRITB a accueilli 101 femmes et enfants et a offert plus de 1 760 services;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU que la violence conjugale est un problème de relations de pouvoir qui peut entraîner des séquelles physiques, psychologiques graves, pouvant aller jusqu'à la mort;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

- de proclamer la Municipalité de Lac-des-Aigles, municipalité alliée contre la violence conjugale.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 270-19 DEVIS CAMION UNITÉ D'URGENCE

Le devis « Annexe A » a été envoyé à chaque membre du conseil, tel que demandé.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise le devis préparé par les pompiers pour l'appel d'offres d'un camion unité d'urgence et que les documents soient mis disponibles sur le SEAO dès l'acceptation de notre règlement d'emprunt # 160-19 par le MAMH.

Résolution 271-19 GÉNÉRATRICE

DRUMCO Énergie nous a fait une offre pour un centre urgence 20kw propane.

Groupe électrogène, modèle 20RCA, 20kW/20kVA, 83 ampères, au facteur puissance 1,0, 120/240 volts, 1 phase, 3 fils, 60 Hz, entraîné par un moteur au gaz propane de marque Kohler. Inverseur automatique, modèle RXT-JFNC-0200A, 200 ampères, 120/240V, 1 phase, 3 fils, 60 Hz, avec carte de gestion de charge et son C.T. avec contact auxiliaire dans un boîtier NEMA 3R. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de DRUMCO pour un centre d'urgence – génératrice 20kw propane. Que 2 bonbonnes de propane de 400 lbs soient commandées et installées avant la réception de la génératrice (Sonic ou ailleurs).

Résolution 272-19 CULTIVER L'AVENIR: CUISINONS ENSEMBLE LES ALIMENTS D'ICI

Initiative de Québec en Forme, 100° rassemble une communauté de gens engagés dans la promotion des saines habitudes de vie chez les jeunes. Il s'agit d'un espace d'échange et de partage, à la fois réel et virtuel, propice au bouillonnement d'idées et à l'essor de vos projets. « 100 degrés » offre la possibilité de leur soumettre un Projet pour obtenir une aide financière afin de permettre de renforcer les connaissances alimentaires et les compétences culinaires des familles québécoises. Aide pouvant aller jusqu'à 7 000 \$. La date limite est le 22 novembre 2019. Un projet a été monté d'une valeur de 2 500 \$. Nous allons offrir la possibilité aux enfants du Camp de jour 2020 de faire l'autocueillette de fruits et légumes de notre village et de les cuisiner. Aucun montant de participation municipale n'est demandé.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles soumette le projet « Cultiver l'avenir: cuisinons ensemble les aliments d'ici » à 100 degrés et mandate Nadia Castonguay, directrice générale adjointe comme responsable du projet.

Résolution 273-19 BUDGET 2020 RIDT

Budget équilibré pour 2020 de 3 718 138 \$. Pour Lac-des-Aigles en 2019 : 78 vidanges d'installations septiques ont été faites et payées par le surplus fosses, en 2020 : Aucune vidange d'installation septique à faire.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt du budget de la RIDT pour le recyclage et la cueillette des ordures pour l'année 2020.

Résolution 274-19 CRÉATION D'UN COMITÉ DE LOISIRS

Une demande a été faite afin de voir à la création d'un comité des Loisirs excluant la patinoire et les jeux d'été pour dynamiser les Loisirs. Ce comité n'assumera aucune responsabilité de gestion ou d'administration par exemple, de dons, de biens, d'engagement de personnel, d'emprunt, ... Il n'effectuera aucune modification aux bâtiments sans autorisation du conseil municipal. Seul le conseil de chaque municipalité peut autoriser la dépense de deniers par résolution du conseil. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la formation d'un comité (social) des Loisirs qui organisera des activités aux Loisirs, excluant la patinoire et les jeux d'été. Il devra aviser le conseil, avant l'organisation et la tenue de chacune des activités, ... (re : assurances).

Résolution 275-19 APPUI AU CABGYM

Demande d'appui du Cabgym pour leur projet d'une palestre sécuritaire demandée de 12 000 \$ au FDT. Résolution type de Cabgym :

COMPTE TENU QUE le Club Cabgym est un club de niveau régional ;

COMPTE TENU QUE le Club initie et favorise la participation des jeunes gymnastes de toute la région du Témiscouata;

COMPTE TENU QUE le Club désire mettre à niveau ses équipements pour les rendre sécuritaires;

COMPTE TENU QUE cela favorise les saines habitudes de vie et est très favorable au développement des enfants de notre territoire ;

COMPTE TENU QUE cette activité attire des gens de l'extérieur dans notre belle région ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la demande de financement du club de gymnastique Cabgym au fond de développement du territoire de la MRC de Témiscouata, afin qu'il puisse rendre leurs équipements sécuritaires et ce, pour le bien de tous les gymnastes.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 276-19 ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP) – AIDE MENSUELLE

Reçu lettre d'Isabelle Dionne de l'OPP demandant une contribution de 100 \$ / mois échelonné sur 10 mois. Leurs projets (8) pour 2019-2020 sont en Septembre : déjeuner d'accueil, Octobre : activité Halloween, Décembre : dîner des Fêtes, Janvier : déjeuner de la rentrée, Février : collation Saint-Valentin, Mars : cabane à sucre, Avril : chocolat de Pâques, Juin : sortie de fin d'année. Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide à l'Organisme de participation des parents de 100 \$ / mois à compter du mois de janvier pour 10 mois en 2020.

Résolution 280-19 FONDS DE PENSION

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de participer au Fonds de pension des employés à raison de 10 % de la part de l'employé.

Résolution 291-19 ENTENTE - PLAN D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE

Que la municipalité de Lac-des-Aigles adopte « L'entente relative à l'établissement d'un Plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile » entre les municipalités de Biencourt, Lac-des-Aigles, Lejeune et Saint-Michel-du-Squatec. Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu soient autorisés à signer cette entente.

Résolution 292-19 ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-des-Aigles reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le Plan de sécurité civile de Lac-des-Aigles tel que préparé par M. Julien Colpron-Tremblay en date du 4 novembre 2019 ;

QUE la directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Résolution 307-19 DEMANDE BINGO LE BANQUIER

Lettre reçue de la Maison des Jeunes demandant la salle, une aide monétaire pour leur bingo « Le Banquier » qui aura lieu Vendredi, le 29 novembre 2019 et un envoi collectif.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter la salle communautaire au sous-sol gratuitement à la Maison des Jeunes pour la tenue de leur Bingo, vendredi, le 29 novembre et accepte de défrayer l'envoi collectif. Et qu'ils soient responsable de faire leur ménage. Et fournisse une aide de 50 \$.

Résolution 308-19 GUIGNOLÉE

En 2019 les bénévoles de la Guignolée passeront de porte en porte dimanche le 1^{er} décembre.

Demande des bénévoles de la Guignolée pour la salle du conseil pour dimanche le 1^{er} décembre à compter de 9 h pour la Collecte des denrées pour les paniers de Noël. Et la salle communautaire pour une rencontre Samedi, le 23 novembre. Et demande d'aide financière pour café,...

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de prêter la salle du conseil dimanche, le 1^{er} décembre pour la Guignolée, la salle propre au début, propre à la fin. La municipalité accepte de défrayer le coût de l'envoi collectif, (Verso du Bingo le Banquier du 29 novembre 2019). Et fournisse une aide de 50 \$.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Résolution 313-19 PROJET PÊCHE SUR GLACE – DEMANDE

Lettre de l'Association de l'ensemencement demandant notre appui pour leur tournoi de pêche blanche du 11 janvier prochain pourrait être sous la forme du paiement du permis de bar (Coût de 91 \$).

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide au montant de 91 \$ correspondant au permis de réunion de la RACJ.

Résolution 314-19 FABRIQUE – ESPACE PUBLICITAIRE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son espace publicitaire dans le Feuillet paroissial pour annoncer le Parc Natur'Ailes et accepte de défrayer le coût de 100 \$.

Résolution 317-19 DEMANDE POUR KARATÉ

Mme Nathalie Charron est présente et donne des informations sur l'organisation d'un cours de karaté qui s'adresserait à des personnes de tous âges (groupe de 20 à 30 personnes). Un professeur viendrait 1 fois/semaine (les mercredis) pour un cours de karaté de 1h30 (à l'école) et chargerait 120\$ x 8 cours. = Total de 960\$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'acquitter le coût du cours de karaté de 960 \$ en 2 versements. Et charge 40 \$ pour les 8 cours payable au début et que ce soit gratuit pour les étudiants.

Résolution 318-19 DEMANDE – VOYAGE SCOLAIRE

Lettre de la directrice de l'École secondaire Vallée-des-Lacs Mme Geneviève Picard, de Mme Valérie Gauthier, enseignante et de M. Antoine Jean-Lebel, enseignant demandant un commanditaire pour un voyage scolaire qui aura lieu du 15 au 18 mai 2020. Voyage scolaire à Toronto-Niagara 2020 pour les élèves de secondaire 4 et 5. Il y aurait 44 élèves dont 14 de Lac-des-Aigles. Les coûts sont élevés soit 32 000 \$ en tout incluant le transport, les repas, les activités et l'hébergement (2 nuitées). 727,27 \$/élève.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 500 \$ comme commandite pour le Voyage scolaire à Toronto-Niagara 2020 pour les élèves de secondaire 4 et 5 de l'École secondaire Vallée-des-Lacs.

Résolution 320-19 DEMANDE DE COMMANDITE – FILLES EN FORME

Lettre de demande de commandite du regroupement de filles de l'École secondaire Vallée-des-Lacs de Squatec – Filles en formes qui demande une commandite pour l'organisation d'un événement inspiré par Fillactives. Toutes les filles des écoles de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs seront invitées à participer à cette festivité hivernale du 10 février 2020.

Lors de l'événement le nom des commanditaires sera mis sur une affiche et sera nommé au micro. Ils seront aussi ajoutés dans le communiqué de presse et sur leur page Facebook.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 50 \$ pour l'organisation de cette festivité hivernale du 10 février prochain de Filles en forme.

Correspondance (septembre-octobre-novembre 2019)

1. Communiqué de la MRC du 26 août. La MRC de Témiscouata a investi près de 1.8 millions en développement socioéconomique et plus de 2.5 millions en revenus éoliens ont été versés directement aux municipalités.
2. Reçu par courriel une lettre du MTQ nous informant qu'il nous accorde une aide financière maximale de 13 000 \$ pour nos travaux d'amélioration du chemin du rang Bédard dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA – CE).
3. Rappel reçu de M. Robert Giguère, ingénieur forestier de la MRC concernant les plaintes visant les coupes en forêt privée. Règlement 01-09. Un formulaire de plainte est joint au règlement. Si on reçoit une plainte on doit valider sur le terrain et si elle est fondée en aviser M. Giguère.
4. Collecte des encombrants – Inscription obligatoire auprès de la RIDT avant le 29 septembre.
5. Reçu le 16 septembre 2019, de la MRC par dépôt direct un montant 15 203,93 \$ 1^{er} distribution 2019 Parc éolien BSL et de 7 994,83 \$ 2^e trimestre 2019 Parc éolien Témis 1.
6. Reçu le 9 septembre 2019, un chèque de 1 372,96 \$ de la CAUREQ comme redistribution des excédents – année financière 2018-2019.
7. Reçu de la MRC Conseil des maires une résolution de félicitations aux brigades qui se sont distinguées lors de la 47^e édition du tournoi annuel de l'APEQ.
8. Courriel de la RIDT nous informant qu'à compter du 1^{er} décembre un nouveau transporteur effectuera les collectes soit Exploitation JAFFA.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

9. Lettre de remerciement reçue du Marché public pour leur avoir permis l'accès à des kiosques et à un lieu (cour de l'Église) qui ont eu leur effet sur le succès de cette troisième édition du Marché public.
10. Lettre de remerciement pour commandite de la Caserne 45 pour l'organisation de leur journée portes ouvertes du 22 septembre.
11. Lettre de remerciement de l'Équipe du Centre des femmes du Ô Pays, pour votre soutien lors de leur journée Portes ouvertes du 15 septembre. Votre soutien a permis d'assurer la sécurité des participants (40 personnes ont participé).
12. Communiqué de la MRC nous informant qu'un règlement a été adopté régissant sur les terres publiques, les installations temporaires. Celles-ci sont permises du 1^{er} mai au 30 novembre. Les équipements de séjour qui ne répondront pas aux conditions fixées seront identifiés et documentés par la MRC.
13. Courriel du Ministère de la sécurité publique (MSP) nous informant qu'il migrera vers le site Québec.ca. Ce site regroupe plusieurs centaines de sites Web et services du gouvernement du Québec.
14. Reçu par courriel de la CAUREQ des informations concernant les appels 9-1-1 à partir d'un cellulaire ou téléphone filaire qui fonctionne tandis que ceux fait par protocole Internet n'offrent pas ce niveau de service. Une conférence de presse est organisée vendredi, le 11 octobre à 14 h au bureau de la CAUREQ au 400, avenue Sirois à Rimouski. 7 copies remises.
15. Reçu de la MMQ un chèque de 2 500 \$ comme 3^e prix en gestion de risques 2019, montant selon la résolution # 267-19 qui sera destiné à la modification de la bâtisse du bureau municipal afin de permettre la connexion d'une génératrice en cas de situations d'urgence.
16. Reçu de la Route des Monts Notre-Dame un chèque de 4 097 \$ en remboursement de matériel et de temps des employés pour les travaux au belvédère (selon entente Réso 210-19).
17. Reçu par dépôt direct du MTQ un montant de 2 958.11 \$ tel que promis le 4 juillet 2019, pour les travaux extra de l'hiver 2018-2019.
18. Reçu lettre d'approbation du MAMH de notre règlement d'emprunt pour l'unité d'urgence de 217 117 \$.
19. Reçu de la Municipalité de Saint-Guy la résolution 191010 d'acceptation de la hausse de 2 % pour l'entente en sécurité incendie pour 2020.
20. Reçu par courriel le 28 octobre l'acceptation de notre demande d'aide financière de 26 500 \$ dans le programme du MSP – Volet 3.

BACS D'ORDURES ET DE RECYCLAGE



Rappel : En cette période hivernale il est demandé de ramasser ses bacs le jour même de la collecte afin de ne pas nuire aux travaux de déneigement.

À noter que chaque contribuable est responsable de ses bacs en cas de bris ou de vols, les coûts de remplacement seront à la charge du contribuable.

LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES INFORME LA POPULATION



KIOSQUE À LA PLAGE DISPONIBLE POUR LOCATION PENDANT L'HIVER

Pendant la saison hivernale, ce kiosque est disponible pour la location.

Un montant de 35 \$/ utilisation est demandé aux personnes intéressées à le louer.

Pour les organismes du Lac-des-Aigles, il sera prêté gratuitement en autant qu'ils fassent leur ménage (sinon des frais de 20 \$ leur seront facturés- Règlement 130-15).

Une personne responsable doit être désignée pour en faire la location.

Le locataire devra apporter son papier d'allumage, son petit bois et bois de chauffage.

Le poêle à bois doit être utilisé de façon sécuritaire.

Le locataire est responsable de la bonne conduite de ses invités autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Quelques jours à l'avance, veuillez communiquer avec

Mme Pauline Beaulieu au 418 779-2431 ou 418 779-2739 pour obtenir la clé du kiosque et en acquitter le montant.

Durant l'été, le poêle à bois sera retiré et le kiosque demeurera débarré et disponible gratuitement à toute la population.

DÉCEMBRE 2019

INFO BIBLIOTHÈQUE

Animations

Conte d'halloween: Plus de 26 enfants accompagnés de leurs parents ont assisté au conte d'halloween : La main

Encore une fois un gros merci pour la participation.

Conte de NOËL : Mercredi le 18 décembre à 18 h 30

La fabuleuse nuit de Noël : Une collation aux couleurs de Noël et un bricolage suivront l'animation.

Livres achetés depuis septembre 2019

Suite à la demande de certains abonnés nous avons acheté des livres « thriller et suspense ». Une section a été aménagée à cet effet.

Pour les adultes

Série ou seul	Titre du volume	Auteur
Tome 3-4-5	AFTER	Anna TODD
Tome 2	La rivière aux adieux	Lise Bergeron
	Ce qui se passe à Végas reste à Végas!	Amélie Dubois
	Dans la toile (Thriller)	Vincent Hauuy
	Une vie sans peur et sans regret	Denise Bombardier
	La dernière fille	Riley Sager
	À même la peau	Lisa Gardner
	L'outsider	Stephen King
	Dis-moi qui doit mourir	Marc-André Chabot
	Surface	Olivier Norek
	Danger Clinique	Andrée Decarie
	Un outrage mortel	Louise Penny
	Ne t'enfuis plus	Harlan Coben
	La chambre des murmures	Dean Koontz
	L'affaire Beck	Julie Rivard
	La vie secrète des écrivains	Guillaume Musso
Tome 2	Rumeurs d'un village	Marylène Pion
Tome 2	Rue principale	Rosette Laberge
	Le secret de Mathilde	Micheline Dalpé
Tome 1	Odile et Xavier	Jean-Pierre Charland
Tome 1	Du côté des Laurentides	Louise Tremblay D'Essiambre

Pour les enfants

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 1-2-3	Les contes de passe-partout	
Tome 1	BD Défense d'entrer !	Héroux-Morival-Guaring
	Maman j'ai la joue qui pique	David Lord
Tome 11-12	Billy Stuart	Alain M. Bergeron
Tome 3-4	Pas de chicane dans ma cabane!	Marie Potvin
Tome 5	Les potins de Charlotte Cantin	Catherine Bourgault
Tome 2 à 5	Le monde totalement à l'envers de Fanny	Richard Petit
Tome 3	On s'en fout des garçons	Mylène Fortin
	Roche papier ciseau : Un livre dont vous êtes les héros	Catherine Roussel
	Le grand secret de Rémi : album jeune qui parle de l'énurésie	Guylaine Ouellet et Béatrice Favereau
Tome 2	Lolita star	Marilou Addison
	Juliette à Hawaï Juliette à Londres	Rose-Line Brasslet
Tome 11-1/ 11-2	Les filles modèles	Marie Potvin
	Charlotte et le charlatan	Dominique Giroux
Tome 1	Ta vie de You tubeuse	Valérie Fontaine
Tome 5	Ti-Guy La puck	Geneviève Guilbault
	Maman j'ai la joue qui pique	David Lord
	Tueur de fantôme	Joel A. Sutherland
	La maison abandonnée	Joel A. Sutherland
Tome 1	La maison des ombres	Dan Povlocki
Tome 12	La vie compliquée de Léa Olivier	Catherine Girard-Audet
Tome 1	Défense d'entrer! Filles	Caroline Héroux
Tome 7	Textos et Cie	Geneviève Guilbault
Tome 8-9	OMG	Catherine Bourgault
Tome 6	Léo P. Détective privé	Carine Paquin et Freg
Tome 9	Les ailes d'Alexanne	Anne Robillard
Tome 14	Le journal d'un dégonflé	Jeff Kinney

Horaire de la bibliothèque !

Les heures d'ouverture :

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00

Mercredi : 19 h 00 à 20 h 30

**PS : La bibliothèque sera fermée les 23-25-30 décembre 2019
et mercredi, le 1^{er} janvier 2020**

Le comité de la bibliothèque vous souhaite de joyeuses fêtes !

LA VIE SCOLAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous le savez, le projet de loi 40 relatif à la gouvernance scolaire n'a pas été adopté cette année. Il reviendra à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale en février prochain pour une possible adoption avec des changements. Ce projet de loi transforme les commissions scolaires en centres de services scolaires, abolissant du même coup les postes de commissaires. Les pouvoirs que possédaient les commissaires seront répartis entre le ministre et les directions d'écoles. Il y a eu deux semaines complètes d'audiences lors de la commission parlementaire sur ce projet de loi. La grande majorité des participants (29 sur 38), étaient contre ce projet de loi, projet de loi qui vise à éliminer un palier de gouvernement, à éliminer un palier de démocratie. Il est malheureusement vrai que le taux de participation aux élections scolaires est bas pour le Québec. Cependant, la nouvelle structure sera encore moins représentative car pour l'ensemble du Québec, moins de 4 % des parents assistent aux Assemblées générales des parents lors de la rentrée scolaire (3.9% pour notre commission scolaire). Après l'adoption de cette nouvelle Loi, lors des Assemblées générales annuelles, les parents présents éliront six parents qui siègeront sur le Conseil d'établissement. Dans notre situation, la Direction générale du futur Centre de services convoquera tous les parents des 17 conseils d'établissement de notre commission scolaire (5 au secondaire et 12 au primaire, pour 102 parents convoqués) à une réunion d'élections. Les parents présents devront choisir entre eux huit parents administrateurs (trices). Oublions la représentativité, la démocratie et la défense des secteurs (il n'y aura plus de secteurs). Qui défendra la dernière école de village ?

Depuis quelques jours, plusieurs comités de parents de la province, dont le nôtre ici à Lac-des-Aigles, se sont prononcés contre ce projet de loi. Les parents-administrateurs devront pratiquement faire du bénévolat pour accomplir une tâche encore plus lourde et plus complexe et ce n'est pas ce qui est souhaité.

Ce projet de loi majeur touche 312 articles de la *Loi sur l'instruction publique*, dont la gouvernance citée plus haut. Beaucoup d'autres sujets forts importants de cette Loi seront concernés, comme la possibilité pour une direction d'école de revoir l'évaluation d'un élève, le partage des ressources sur le territoire, la fusion de certains services ou même centre de services, le libre choix des écoles par les parents, etc. Notre commission scolaire gère un budget de 70 millions de dollars et nous réalisons des surplus dû à notre culture d'organisation et à notre façon d'administrer. Qui plus est, nous obtenons de très bons résultats académiques. Il serait dommage de risquer de perdre tous ces acquis. Notre conseil des commissaires fut le premier en 2000 à revendiquer haut et fort un meilleur financement pour l'éducation publique en région et nous avons toujours priorisé la survie et le maintien de la dernière école d'un village. Qui sera là pour continuer ce combat perpétuel ?

Dans un autre ordre d'idée, et ce même si le projet de loi n'a pas été adopté, l'an prochain nous aurons la possibilité d'ouvrir 16 classes de niveau 4 ans. Nous en avons créé 7 jusqu'à maintenant (nous aurions pu en avoir 9), pour un total de 49 enfants. Si le nombre d'enfants le permet, une classe pourrait encore être à Lac-des-Aigles, avec un léger budget d'investissement de 4,500\$ alloué pour l'amélioration du local. Pour l'ensemble des 16 classes, nous aurons un budget de 278,000\$, car quelques écoles ont besoin de travaux majeurs afin d'adapter ces locaux aux petits.

Je croise les doigts pour que les instances gouvernementales écoutent ce que nous avons à dire, écoutent les gens les plus concernés avant de passer à l'adoption du projet de loi. En attendant, je vous souhaite un magnifique temps des Fêtes avec vos enfants et vos familles !

Claude Breault commissaire, district no 8 : Lac-des-Aigles, St-Guy, Ste-Rita, St-Cyprien et St-Clément
claudebreault@globetrotter.net 418 779 2607

DES COLLECTES RÉUSSIES EN HIVER !

Un bac bien placé facilite le travail de collecte, d'épandage d'abrasifs et de déneigement.

Afin de prévenir les désagréments qui peuvent survenir durant l'hiver, certaines précautions peuvent être prises.

1. Il est important de s'assurer que les bacs soient bien fermés. Cela permet d'éviter que la glace et la neige s'accumulent à l'intérieur ou encore que les matières gèlent et se compactent au fond.
2. Il est préférable de déposer les bacs au bout de l'entrée, avant le trottoir ou la bordure de béton (s'il y a lieu). De cette façon, les bacs ne nuiront pas à l'épandage d'abrasifs ni au déneigement des rues et des trottoirs. En libérant le trottoir, les piétons et les personnes à mobilité réduite pourront circuler sans crainte.
3. Un dégagement de 60 cm (2 pieds) est requis autour du bac. Il ne doit pas être collé sur un banc de neige, un autre bac, un véhicule ou un poteau.
4. Les bacs doivent être visibles pour les collecteurs. Autant que possible, ils ne doivent pas être cachés par un banc de neige ou une haie de cèdres.
5. Les bacs ne doivent pas être enlisés dans la neige, la boue ou gelés au sol.
6. Été comme hiver, les bacs d'ordures ménagères et de récupération doivent être en bordure de rue pour 7 h le jour de la collecte.

Bon hiver !

LA RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES

Le projet de résidence pour personnes âgées suit son cours, pour un dépôt auprès de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) dans les prochains jours.

En effet plusieurs étapes importantes et incontournables ont dû être franchies et finalement le dossier est prêt à être présenté auprès de la SHQ. Il s'agit de la version préliminaire du plan d'affaire élaboré par notre consultant et ce dernier plan inclus notamment les éléments suivants : les plans révisés de l'architecte, l'étude des besoins, les coûts du projet, le budget de fonctionnement et le montage financier auquel contribue notre municipalité.

Le début de l'année 2020 sera l'occasion de poursuivre avec la SHQ. Nous escomptons toujours une rencontre publique de présentation et d'échange.

« POUR MIEUX VIEILLIR LOCALEMENT »

André Bossé, président
Les Habitations Économiques



Aux motoneigistes

Afin de permettre aux motoneigistes de circuler en toute sécurité et éviter les accidents, la municipalité de Lac-des-Aigles tient à informer la population qu'elle a modifié l'accès à la plage.

Anciennement, les motoneigistes qui arrivaient par la cour de l'Église passaient entre les bâtisses des Habitations Économiques au 67, rue Principale et le CLSC au 69, rue Principale pour se rendre à la plage. Comme ce n'est pas très sécuritaire pour la clientèle de ces 2 bâtisses, la municipalité a changé un peu le trajet et a mis une nouvelle signalisation.

Lorsque vous arrivez par la cour de l'Église, nous vous demandons de suivre la signalisation qui vous amènera sur le terrain du 69, rue Principale, c'est-à-dire à droite du CLSC et vous pourrez ainsi rejoindre la plage ou la station d'essence.

Nous demandons aussi votre collaboration pour éviter de faire le moins de bruit possible à cet endroit et de respecter le 10 km/hre Maximum, car des logements se situent tout près.

Merci à tous !

Nous vous souhaitons une excellente saison hivernale !



Soyez prudents !

ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT DU LAC-DES-AIGLES

Le tournoi de pêche blanche se tiendra le 11 janvier 2020.

Les inscriptions se feront à partir de 7:00 a.m. au Pavillon du Lac Rue du Quai au Lac-Des-Aigles. Des bourses seront remises pour les prises de la journée, nombreux prix de présence ainsi qu'un souper tout cela a compté de 18:00hrs. N'oublions pas que cette activité hivernale familiale est l'occasion pour se rassembler et s'amuser. L'ensemencement a eu lieu le 5 octobre 2019 et les truites étaient particulièrement revigorantes, merci à la Pisciculture Montagne Blanche et à nos formidables bénévoles. Nous tenons à remercier nos nombreux commanditaires et tout spécialement 2 donateurs; M. Michel - Pelletier Commerçant D'animaux et M. Patrick - Plourde Des Entreprises Patrick - Plourde pour un don de \$1000.00, merci pour votre grande générosité, votre présence à chaque année et à votre participation durant toute la journée du tournoi de pêche, merci aussi à la Municipalité de Lac-Des-Aigles un montant de \$600.00 pour frais de publicité et administratif. Le coût pour l'inscription est de \$ 5.00 et les cartes de contribution volontaire \$20.00. Espérons que Dame nature nous favorisera encore cette année.

Noter bien que tous les profits servent à l'achat de truites pour l'ensemencement du lac.

BIENVENUE A TOUS.

Le comité de l'association de l'ensemencement du Lac.



EN PRÉVISION D'UN SINISTRE



La trousse d'urgence est essentielle

Chaque citoyen doit pouvoir se maintenir en vie pendant les 72 premières heures, lors d'un sinistre, avoir une trousse d'urgence toute prête en tout temps, à la maison est primordial pour ces 72 premières heures.

Elle doit contenir **suffisamment d'articles pour permettre à votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'un sinistre.**

Placez votre trousse d'urgence dans un endroit facilement accessible. Vérifiez annuellement son contenu. Remplacez au besoin les piles et les réserves d'eau.

Articles essentiels à avoir dans la trousse d'urgence

Ayez en tout temps à la maison les articles suivants, idéalement rassemblés dans un sac à dos ou un contenant :

- Eau potable — deux litres par personne par jour, pour au moins 3 jours;
- Nourriture non périssable — provisions pour au moins 3 jours;
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles — piles de rechange;
- Lampe de poche ou frontale — piles de rechange ou lampe à manivelle;
- Briquet ou allumettes et chandelles;
- Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;
- Masques antipoussières — pour filtrer l'air contaminé;
- GPS;
- Boussole;
- Lunettes de soleil et écran solaire;
- Canif;
- Petit coffre à outils;
- Sac à dos;
- Tente, sac de couchage, matelas de sol;
- Réchaud, combustible et ustensiles de cuisine;
- Articles de toilette;
- Médicaments en vente libre (antihistaminique, ibuprofène, acétaminophène, etc.);
- Médicaments d'ordonnance (prescrits par votre médecin);
- Sacs à ordures;
- Bottes de randonnée pédestre;
- Vêtements imperméables;
- Vêtements de rechange;
- Jeu de cartes, livres, revues.

Les 7 premiers articles vous permettront, à vous et à votre famille, de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence, le temps qu'arrivent les secours ou que les services essentiels soient rétablis

COUPES FORESTIÈRES – RÈGLEMENT 01-09

COUPES FORESTIÈRES EN FORÊT PUBLIQUE

Concernant les coupes en forêt publique, c'est le Ministère de la Faune et des Parcs qui en est le gestionnaire, il faut contacter Pierre Pettigrew, responsable de l'unité de gestion du Grand-portage au (418) 862-8213 au poste 231.

COUPES FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE

Voici quelques articles de ce règlement 01-09 applicable sur tout le territoire de la MRC de Témiscouata :

ARTICLE 13 - Le certificat d'autorisation relatif à l'abattage d'arbres.

L'obtention d'un certificat d'autorisation relatif à l'abattage d'arbres sur les terres du domaine privé est obligatoire pour effectuer toute coupe de superficie ou d'intensité supérieure aux normes prévues aux articles 14, 15, 16 et 17 du présent règlement.

La MRC se réserve le droit de contre-vérifier tous les documents qui lui sont présentés en appui à une demande.

ARTICLE 14 – Les superficies maximales de coupe.

Sur tout le territoire de la MRC de Témiscouata, est interdite toute coupe totale effectuée sur une superficie supérieure à 4 hectares d'un seul tenant. Toutes surfaces de coupes totales distantes de moins de 60 mètres les unes des autres et situées sur la même propriété sont considérées comme étant d'un seul tenant. Aucune coupe totale n'est autorisée à moins de 60 mètres d'un secteur qui a déjà fait l'objet d'une coupe totale de 4 hectares, avant que la régénération commerciale suffisante n'y atteigne 2 mètres de haut.

Un maximum de 15 % de la superficie d'une même propriété pourra faire l'objet de coupes totales à chaque année.

Malgré le deuxième alinéa, il est possible d'excéder le pourcentage maximal de coupe totale (sans être un cas d'exception décrit à l'article 18), en autant que la coupe (par blocs de 4 hectares) soit justifiée par une prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier. La MRC peut en tout temps, exiger copie de la prescription sylvicole et se réserve le droit de contre-vérifier tous les documents qui lui sont présentés.

ARTICLE 15 – Encadrement visuel

Aux endroits suivants, pour y préserver la qualité des paysages, est interdite toute coupe totale effectuée sur une superficie supérieure à 1 hectare d'un seul tenant :

- Sur toute partie de terrain visible de la rive et située à l'intérieur d'une bande de 1500 m d'un des lacs suivants : des Aigles, Baker, Beau, Long, Méruimticook, Pain de sucre, Petit lac Squatec, Pohénégamook, Témiscouata et Squatec.
- Sur toute partie de terrain visible de la rive et située à l'intérieur d'une bande de 250 m autour de tous les lacs de plus de 20 hectares.

Dans une bande de 30 mètres de profondeur calculée à partir de l'emprise d'un chemin public ouvert à l'année, ou des parcs linéaires du Petit-Témis, du sentier Monk et du Sentier National, est interdite toute coupe totale effectuée sur une superficie supérieure à 0.5 hectare d'un seul tenant.

COUPES FORESTIÈRES – RÉGLEMENT 01-09 (suite)

Aucune coupe totale ne peut être faite à moins de 60 mètres d'un secteur qui a déjà fait l'objet d'une telle coupe sur la superficie maximale prescrite, avant que la régénération commerciale n'y atteigne 2 mètres de haut.

ARTICLE 16 – La protection des érablières

Aucune coupe totale n'est permise dans une érablière. Dans les érablières, seule l'éclaircie d'érablière est autorisée. Dans les peuplements où il est possible de le faire, on doit maintenir à 10 % minimum la proportion d'essences compagnes. L'obtention d'une prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier est obligatoire avant de réaliser une intervention d'une superficie de plus de 4 hectares d'un seul tenant dans une érablière et les tiges à récolter devront être identifiées par martelage.

ARTICLE 17 – Les fortes pentes

Sur des terrains dont la pente est supérieure à 40 %, les coupes totales sont interdites.

PLAINTES SUR LES COUPES ABUSIVES

Rappel concernant les plaintes visant les coupes en forêt privée. Le plaignant doit communiquer directement avec sa municipalité pour signaler une coupe qui lui semble excessive.

Chaque municipalité doit pouvoir remettre à tout demandeur une copie du règlement 01-09.

Comme aide-mémoire, la procédure indique les principaux éléments à prendre en note par la municipalité lors d'une plainte (no de lot, proprio,...).

Suite à la réception de la plainte, une validation terrain est préférable.

Si la plainte semble fondée, la municipalité communique avec M. Robert Giguère, l'inspecteur régional de la MRC de Témiscouata pour le règlement 01-09.

Il est important de s'informer avant de réaliser une coupe totale.

Robert Giguère

Ingénieur forestier

MRC de Témiscouata

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 101

Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) GOL 1XO

Sans frais : 1-877-303-6725 ou 418-899-6725 # 4425

Telécopieur: 418-899-2000

rgiguere@mrctemis.ca

Notre portail régional: www.mrctemisouata.qc.ca

Notre site touristique officiel: www.tourismetemisouata.qc.ca

Notre site culturel : www.culturetemisouata.ca



Bonjour,

Merci à la municipalité de Lac-des-Aigles de nous permettre de vous jaser en ce temps des fêtes !

Merci également à tout le monde pour votre encouragement... Sans oublier les organismes, les petites et les grandes entreprises ; il nous serait impossible de fonctionner sans votre soutien.

Nous vous rappelons l'horaire des Fêtes :

les 25-26 décembre et le 1^{er} janvier 2020, c'est fermé

et le 24 et 31 décembre, le bureau ferme à 16 h 00.

Nous vous souhaitons « Joyeux Noël et une Bonne Année 2020 », remplie de Joie, de Paix, de Santé ; en plus des petits bonheurs qui embellissent vos journées ! De beaux moments avec vos familles et toutes les personnes qui vous entourent.

« Donnez du temps au temps et faites-vous plaisir ! »

Soyez assurés de notre accueil, notre dévouement et notre confidentialité à votre bureau de Postes du Lac-des-Aigles.

Vicky (FFRS) Lac-des-Aigles / Biencourt / Saint-Guy et Marjolaine (Maître de poste)

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet



PARC NATUR'AILES

Pour location de chalets toutes saisons (genre suisse) et de terrains de camping. Veuillez contacter Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire au 418-779-2739 ou 418-779-2431.

BIENVENUE CHEZ NOUS !

Calendrier des événements à venir 2019-2020 à Lac-des-Aigles

Mercredi, le 18 décembre 2019	- Animation de Noël à la bibliothèque
Mercredi, le 25 décembre	- Messe à l'église de Lac-des-Aigles à 10 h 30
Samedi, le 11 janvier 2020	- Tournoi de pêche
Lundi, le 13 janvier	- Réunion du conseil au 75, Principale salle du conseil
Lundi, le 3 février	- Réunion du conseil
Samedi, le 8 février	- Accélération de motoneiges
Lundi, le 2 mars	- Réunion du conseil

CENTRE DES LOISIRS DIANE ROY Hiver 2019-2020

Lorsque la patinoire et la température seront de la partie, l'horaire d'ouverture du Centre des loisirs Diane Roy sera :

<i>Lundi au Vendredi :</i>	<i>de 17 h 30 à 20 h 30</i>
<i>Samedi :</i>	<i>de 13 h à 21 h</i>
<i>Dimanche :</i>	<i>de 13 h à 17 h</i>



HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL



73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

BUREAU FERMÉ : Pour le Temps des Fêtes

Fermé du 24 décembre au 3 janvier 2020 de retour le 6 janvier. (Réso 257-19)

Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacdesaigles.ca

Horaire normal du bureau municipal :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Les Mercredis : Fermé toute la journée

HORAIRE - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Horaire de la bibliothèque : Lundi : de 13 h 30 à 15 h et Mercredi : de 19 h à 20 h 30

FERMÉ : Lundi, le, 23, mercredi, le 25 et lundi, le 30 décembre 2019 ainsi que mercredi, le 1^{er} janvier 2020.

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

Joyeux Noël et Bonne Année 2020 !

Membres du conseil municipal

M. Pierre Bossé, maire, dossiers MRC et gestion interne
M. Michel Dubé, conseiller siège # 1, OMH, Comité de la bibliothèque et suppléant à la RIDT
M. Serge Demers, conseiller siège # 2, pro-maire, dossiers CDL, Réserve Duchénier, Route des Monts Notre-Dame et OBVL du Fleuve Saint-Jean
Mme Vicky Ouellet, conseillère siège # 3, Maison des Jeunes et Matières résiduelles (RIDT)
M. Luc Sirois, conseiller siège # 4, Loisirs et sécurité incendie
M. Simon Bois, conseiller siège # 5
M. Frédéric Dubé, conseiller siège # 6, Loisirs

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu, directrice générale	418 779-2300 poste 24
Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe	418 779-2300 poste 11
M. Berthier Beaulieu, contremaître	418 779-2300 poste 15
M. Julien Colpron-Tremblay, inspecteur municipal	418 779-2300 poste 13 (Jeudi PM)
Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire du Parc Natur'Ailes	418 779-2739 ou 418-779-2431
M. Francis Lavoie, directeur du service incendie	418-779-2119
M. Jonathan Leblanc-Breault, capitaine pompier	418-509-8223
M. Doris Dubé, employé travaux d'hiver	
M. Louis-Angé Bouchard, employé travaux d'hiver	
Mme Chantal Corbin, préposé à l'entretien (73 et 75, rue Principale)	

JOYEUX TEMPS DE FÊTES ET BONNE ANNÉE 2020 !

Paix, Santé et Bonheur à vous et à toute votre famille

du conseil municipal et des employés

